

PROJET RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

DU 1ER MAI AU 31 DECEMBRE
2023

**CONTRAT
IN'HOUSE**



SOMMAIRE

I- LE CONTEXTE GENERAL DE LA DELAGATION	4
A- Historique	4
B- Le contrat In'House entre la CIREST et la SPL ESTIVAL	5
II- L'ORGANISATION DE LA SPL ESTIVAL	6
A- L'actionnariat	6
B- La gouvernance	6
1) Le conseil d'Administration.....	6
2) L'Assemblée Générale	7
3) La Direction Générale.....	7
C- Les moyens humains de la SPL.....	8
1) L'organigramme de la société	8
2) L'effectif en 2023	8
a) L'effectif total en 2023	8
b) La masse salariale.....	8
c) Les absences au travail	9
d) Le compte-rendu du programme de formation des conducteurs	9
D- Les moyens matériels.....	10
1) Le parc roulant.....	10
2) Le parc de véhicules aménagés TPMR	12
3) L'équipement de l'atelier.....	12
4) Le mobilier urbain	13
5) L'immobilier mis à disposition	13
6) Les infrastructures numériques : les outils de gestion d'exploitation	13
III- L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPL ESTIVAL	15
A- L'exploitation des lignes directes	15
B- Le transport à mobilité réduite : ESTICAP	15
1) Le nombre d'inscrits	16
2) Le nombre de courses effectuées	16
C- La gestion du Réseau ESTIVAL	17
1) L'entretien et la gestion des infrastructures du Réseau et du matériel roulant de la SPL ESTIVAL	17
2) L'entretien et la maintenance du matériel roulant.....	18
a) Les postes de dépenses	18
b) Autres dépenses	19
c) L'état du parc	20

c) La sinistralité	22
3) Les produits commerciaux	
4) La communication au sein du Réseau ESTIVAL	22
IV- LE CONTROLE DE LA QUALITE DE SERVICE ET DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES	25
A- Le contrôle réglementaire et contractuel	25
1) Le contrôle titre en 2023	25
2) Le traitement des arrêtés de circulation	28
3) La conformité du matériel roulant et des infrastructures	28
B- Le contrôle qualité en 2023	29
1) Un service réclamation à disposition des usagers	29
2) Un contrôle sur le service rendu aux usagers.....	29
V- LES INDICATEURS DU TRANSPORT URBAIN	29
A- Les kilomètres effectués	29
B- La fréquentation du Réseau	29
VI- LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA DSP	29
A- Le Compte d'Exploitation Prévisionnel	29
B- Les subventions d'exploitation et les recettes commerciales.....	30
a) La contribution financière en 2023 dans le cadre du contrat In'House	30
b) Les recettes commerciales en 2023	30
VII- LES INVESTISSEMENTS 2024	30
Annexe 02 : Les offres kilométriques contractuelles.....	31
Annexe 03 : Les offres kilométriques réalisées.....	32
Annexe 04 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel	33
Annexe 05 : Les factures dans le cadre de la DSP avec détail de l'indexation	34

I- LE CONTEXTE GENERAL DE LA DELAGATION

A- Historique

La Communauté Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) a créé, en 2005, une régie des transports sur le Territoire Est, La Régie des transports l'Est (RTE) sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

En 2012, La CIREST a décidé de modifier le mode de gestion de la compétence Transport en confiant cette mission à un prestataire choisi dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Ainsi, par délibération fin 2013, elle dissout la Régie pour laisser la place le 1^{er} février 2014 à la SEM ESTIVAL, mandataire d'un groupement momentané d'entreprises (GME) Car'Est, dans le cadre de la nouvelle DSP. Celle-ci, avait pour missions d'assurer la gestion du réseau ESTIVAL de transport de voyageurs sur tout le territoire de communauté Intercommunale de La Réunion Est (CIREST), et l'exploitation directe de certains services de transport urbains et péri-urbains dans le même ressort territorial.

En février 2022, la SEM ESTIVAL a évolué en société publique locale (SPL) du même nom. À la différence d'une SEM, aucun actionnaire privé ne peut entrer dans le capital d'une SPL. Pour ces raisons, la CIREST a racheté toute les parts sociales des actionnaires privés. Avec ce rachat, la CIREST est devenue l'actionnaire majoritaire de la SPL en détenant 95 % du capital social, la région Réunion conservant ses 5 % des parts.

Avec ce nouveau statut, la SPL ne peut réaliser que des missions confiées par ses collectivités actionnaires sans mise en concurrence. La SPL ESTIVAL a donc pour mission principale de garantir un service de mobilité efficace, accessible et durable, sur le Territoire Est, en conformité avec les orientations stratégiques fixées par la CIREST.

La SPL ESTIVAL a pour objets :

- **À titre principal** : la gestion et l'exploitation de services de mobilité, à l'intérieur du ressort territorial de ses actionnaires ;
- **À titre accessoire** : la mise en place et la gestion de système de stationnement payants.

L'identification de la SPL ESTIVAL :

Raison sociale : SPL ESTIVAL

Adresse : 13 Route Nationale 2, BAT E, Rivière des Roches, 97412 BRAS-PANON (à partir du 31 juillet 2023)

Date de prise d'activité : 28/02/2022

Forme Juridique : Société Publique Locale

Code APE : 4931Z

Activités principales : Transports urbains et suburbains de voyageurs

N°SIRET : 800 209 330 00029

Capital social : 500 000 €

B- Le contrat In'House entre la CIREST et la SPL ESTIVAL

Le 18 juillet 2022, la CIREST a décidé de confier à la SPL ESTIVAL la gestion d'une partie du service de transports urbains de voyageurs par le biais d'une nouvelle convention de service public In House à compter du 1er mai 2023 jusqu'au 30 avril 2031.

La SPL ESTIVAL a pour rôle :

- La gestion et l'exploitation en directe du transport urbain : les lignes 1, 13, 17, 15A, 15B, 43, 44, 49, TPMR ;
- La supervision des lignes confiées par la CIREST à des entreprises privées au terme d'appels d'offres : lignes 2, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 48, 64A, 64B, 65, 81, 82, 82C, 83 et 84 ;
- La gestion des infrastructures et équipements du service de transports : abribus, poteaux, gare routière en ce compris les espaces commerciaux et de restauration ;
- La gestion de la billetterie et de la billettique du réseau de transport urbain et de la gare routière en ce compris le personnel utile à son exploitation ;
- La réalisation de toute prestation d'études ponctuelles ou récurrentes, d'ingénierie, de conseil et d'assistance à la CIREST, à la demande de cette dernière pour des opérations liées à la gestion du service public de transport ;
- L'assistance technique, si besoin auprès des services de l'AOT et l'encadrement des ATS pour le transport scolaire.

Le Comité de pilotage :

Afin d'apprécier régulièrement l'évolution du service et de débattre sur l'ensemble des sujets liés au contrat, un comité de pilotage a été mis en place et doit se réunir une fois tous les deux mois. Ce comité de pilotage est composé des membres suivants :

- Les membres du comité technique :
 - SPL : le Directeur Général, le Directeur d'Exploitation, le Directeur des Ressources, le Directeur Développement, le Directeur Financier et le cas échéant l'expert-comptable ;
 - CIREST : Le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens, le Directeur Financier, le Directeur Juridique et le Directeur des transports.
- Le Président de la CIREST ou son représentant ;
- Le Président de la Région Réunion ou son représentant ;
- Le Président de la SPL ESTIVAL ou son représentant.

a) Les contrats de sous-traitance dans le cadre du contrat In'House :

TRANSDEV REUNION : Un marché pour la gestion de la billetterie du réseau ESTIVAL (2023-2024) a été signé pour une durée de 12 mois (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) et a été prolongé pour une durée d'1 mois par avenant, soit jusqu'au 30 avril 2023.

Les missions sous traitées :

- Vente des titres et l'encaissement des recettes issues des ventes, au sol, à bord et dématérialisées ;
- Gestion du service après verbalisation et l'encaissement des procès-verbaux des contrôleurs ;
- Accompagnement de la SPL ESTIVAL dans l'internalisation des missions.

MOUTOUSSAMY ET FILS : Mise à disposition à titre onéreux de **2** véhicules de transport en commun pour l'exploitation des lignes du réseau ESTIVAL sur le territoire de la CIRRETS (CIRCONSCRIPTION RÉGIONALE DES TRANSPORTS EN COMMUN) **12 mois : du 27 janvier 2023 au 31 décembre 2023**.

Un contrat d'expertise comptable, avec le CABINET ACP :

Les missions :

- Mission d'établissement des bulletins de paie ;
- Mission de présentation des comptes annuels de la société ;
- Mission d'établissement des situations comptables trimestrielles de la société.

II- L'ORGANISATION DE LA SPL ESTIVAL

A- L'actionnariat

La SPL ESTIVAL, régie par les articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, fonctionne dans un cadre strictement réglementé, garantissant ainsi la transparence et l'efficacité de son action. En tant qu'entité publique locale, elle permet à ses actionnaires qui sont exclusivement des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités – CIREST (95 %) et REGION (5%) – de maîtriser la gestion des services de transport tout en respectant les principes de service public : continuité, adaptabilité, égalité d'accès et de traitement.



Ainsi, la société exerce sa mission sur le territoire des collectivités territoriales et du groupement de collectivités territoriales qui font partie de ses membres et pour leur compte exclusif. Elle peut être amenée à assurer des missions de conseil et d'expertise pour le compte de ses membres.

B- La gouvernance

La gouvernance de la SPL repose sur un conseil d'administration composé de représentants des collectivités, assurant un suivi régulier des activités et des décisions stratégiques.

Les instances décisionnelles :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration

1) Le conseil d'Administration

- ✓ **Représentants des collectivités territoriales**

- M. Ludovic ALAMELOU, Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 24 juillet 2023)
- M. Bertrand PICARD, représentant de la CIREST (nommé le 6 novembre 2023)
- M. Patrice SELLY, représentant de la CIREST
- Mme Marie-Michèle MARIAYE, représentante de la CIREST
- Mme Sylvie PAYET, représentante de la CIREST
- Mme Sonia ALBUFFY, représentante de la CIREST
- M. Stéphane FOUASSIN, représentant de la CIREST (jusqu'au 29 décembre 2023)
- Mme Sidoleine PAPAYA, représentante de la CIREST
- M. Dominique PANAMBALOM, représentant de la CIREST (nommé le 15 décembre 2022)
- M. Patrice BOULEVART, représentant de la REGION (nommé le 14 septembre 2021)

✓ **Président du Conseil d'Administration (par intérim)**

- M. Ludovic ALAMELOU (jusqu'au 24 juillet 2023)

2) L'Assemblée Générale

✓ **Représentants des actionnaires publics**

- M. Patrice SELLY, représentant de la CIREST
- M. Patrice BOULEVART, représentant de la REGION

3) La Direction Générale

✓ **Président Directeur Général**

- M. Ludovic ALAMELOU (jusqu'au 24 juillet 2023)

✓ **Directrice Générale Déléguée**

- Mme Claude-Anne CAMBRONNE (nommée le 14 juin 2023)

✓ **Directrice Générale**

- Mme Claude-Anne CAMBRONNE (nommée du 12 septembre 2023 au 31 décembre 2023)

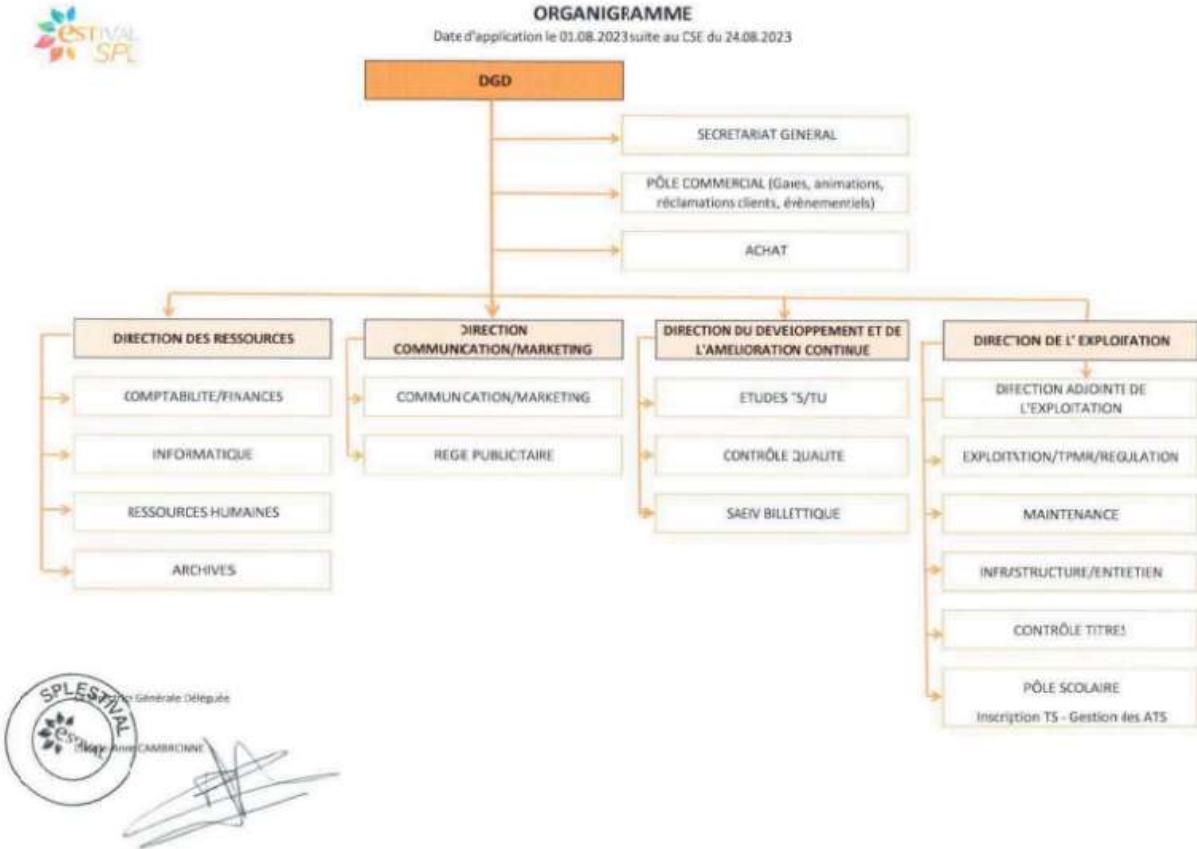
C- Les moyens humains de la SPL

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
 Reçu en préfecture le 14/10/2025
 Publié le 14/10/2025
 ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE



1) L'organigramme de la société

Une mise à jour de l'organigramme a été proposée en réunion CSE, mise en application à compter du 24 août 2023, suite à la révocation de l'ex Président Directeur Général, M. Ludovic ALAMELOU en juillet 2023.



2) L'effectif en 2023

a) L'effectif total en 2023

L'effectif global affecté à la DSP au 31 décembre 2023 pour la SPL ESTIVAL est le suivant :

L'effectif global affecté à la DSP au 30 avril 2023 pour la SPL ESTIVAL est le suivant :

- **136 salariés (45 femmes et 91 hommes)**, dont **114** contrats à Durée Indéterminée en 2023, contre 124 salariés (44 femmes et 80 hommes), soit 122 contrats à Durée Indéterminée en 2022 ;
- **1 fonctionnaire de la CIREST en détachement** ;
- **1 mandataire social**.

À propos du personnel de conduite, la SPL ESTIVAL compte **43** conducteurs, dont 12 femmes et 31 hommes en 2023, contre 37 conducteurs dont 12 femmes et 25 hommes en 2022.

b) La masse salariale

La masse salariale brute de 2023 est estimée à **6 083 734 €**. Le tableau ci-après montre l'évolution de cette masse salariale sur les 2 dernières années :

2022	Evolution (en %)	2023
5 667 027 €	+ 7.35 %	6 083 734 €

L'évolution de la masse salariale s'explique par :

- Le recours à des CDD de remplacement pour pallier l'absence de conducteur-receveur en arrêt accident du travail et maladie ordinaire, représentant en moyenne 10 recrutements/mois ;
- Les revalorisations individuelles des rémunérations par le biais de :
 - La revalorisation du coefficient et/ou,
 - L'octroi de primes (soit 20 salariés concernés),
 - Des reclassements systématiques par des créations de postes,
 - Des promotions de postes avec revalorisations salariales,
 - L'augmentation des avantages en nature (voitures de fonction).
- Le nombre plus important d'heures supplémentaires payées par rapport à 2022.

c) Les absences au travail

En 2023, 13 373 heures d'absence ont été décomptées, soit 12% d'absence de plus qu'en 2022, ce qui s'explique principalement par :

- L'augmentation de la durée des arrêts accidents du travail, soit 8 041 heures en 2023 contre 4 872 heures en 2022 ;
- L'augmentation de la durée des congés maternité, soit 1 521 heures en 2023 contre 1 277 heures en 2022 ;
- L'augmentation des absences injustifiées a également doublé, passant de 236 heures en 2022 à 471 heures en 2023.

d) Le compte-rendu du programme de formation des conducteurs

Formation	Date de début	Date de fin	Effectif total	Répartition par sexe	Nombre de jours formation	Nombre d'heures de formation	Coût total
FCO VOYAGEURS	16/01/2023	20/01/2023	1	1 femme	5	35	651.00 €
	21/08/2023	25/08/2023	2	1 femme 1 homme	5	35	1 400.00 €
	16/10/2023	20/10/2023	1	1 homme	5	35	680.00 €
Total FCO VOYAGEURS		4	2 Femmes 2 hommes	15	105	2 731.00 €	

D- Les moyens matériels

1) Le parc roulant

Les véhicules de transport urbain de voyageurs :

Au 31 décembre 2023, **16** véhicules sont affectés à l'exploitation quotidienne des lignes exploitées par la SPL ESTIVAL nécessitant la mise à disposition de 32 conducteurs.

Les véhicules mis à disposition des transporteurs dans le cadre de la DSP qui a pris fin au 30 avril 2023, ont été restitués à la SPL courant 2023 (sauf 3 véhicules non roulant : 403BYL de TRANSALAZE, BA594XV de STOI et FT535KB de VNM TRANSPORTS).

La SPL ESTIVAL disposait donc de **29** véhicules qui n'étaient pas tous roulants et a dû louer 4 véhicules de grand gabarit dont 2 jusqu'au 31 décembre 2023.

L'âge moyen, l'âge maximum et l'âge minimum :

- **Age moyen des véhicules : 4.98 ans**
- **Age maximum des véhicules : 13.25 ans**
- **Age minimum des véhicules : 3.04 ans**

(Voir annexe 01 page 11_ La liste des véhicules urbains avec affectations lignes).

Les véhicules légers : On dénombre 23 véhicules légers affectés aux différents services de la SPL ESTIVAL.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025



ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

ÉTAT DES VÉHICULES URBAINS AU

30/12/2023

ANNEXE
1

IMMATRICULATION	TRANSPORTEUR EXPLOITANT	DATE DE DÉBUT ENSE	DATE DE FIN ENSE	AGE au 31/12/2023	CAPACITÉ VÉHICULE	AFFECTIONS LIGNEES	TYPES VÉHICULES	CAPACITÉ RÉSERVÉE CARBURANTS EN LITRES	CAPACITÉ RÉSERVÉE AÉROGUE EN LITRES	PUISSEANCE [CV] PMS	PTAC [P2]	MARQUE [DU]	MODÈLE [D3]
4 NV	MAD TRANSLAZES	30/09/2008	30/09/2028	15,29	57		AUTOCAR	32	19	SETRA	54120L		
BA 635 XV	MAD VNM TRANSPORT	02/10/2010	02/10/2030	13,25	74	13/17,44	AUTOCAR	32	18	MERCEDES	0 330		
ED 127 ZH	MAD SPV ESTIVAL	02/10/2010	02/10/2030	13,25	74	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	150	15	9,1	ISUZU		
ED 126 ZH	MAD SPV ESTIVAL	18/07/2015	18/07/2035	7,45	76	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	280	40	32	19	MERCEDES	INTOURO
ED 150 ZH	MAD SPV ESTIVAL	02/10/2015	02/10/2035	7,45	76	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	340	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
ED 888 SM	MAD SPV ESTIVAL	05/07/2015	05/07/2035	7,49	76	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	340	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
ED 896 SM	MAD SPV ESTIVAL	05/07/2015	05/07/2035	7,49	76	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	340	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
ED 897 SM	MAD SPV ESTIVAL	05/07/2015	05/07/2035	7,49	76	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	340	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
ER 005 XE	MAD SPV ESTIVAL	08/11/2017	08/11/2037	6,14	62	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
ER 015 XE	MAD SPV ESTIVAL	08/11/2017	08/11/2037	6,14	62	1,43 49,15A, 15B	AUTOCAR	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
FE 344 CL	MAD SPV ESTIVAL	26/02/2019	26/02/2039	4,84	103	1,43 49,15A, 15B	AUTOBUS	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
FE 358 CL	MAD SPV ESTIVAL	26/02/2019	26/02/2039	4,84	103	1,43 49,15A, 15B	AUTOBUS	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
FE 365 CL	MAD SPV ESTIVAL	26/02/2019	26/02/2039	4,84	103	1,43 49,15A, 15B	AUTOBUS	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
FE 373 CL	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	215	40	21	19	MERCEDES	INTOURO
FS 027 FB	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	130	30	12	11,10	ISUZU	NOVOCALIFEE
FS 245 FA	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	130	30	12	11,10	ISUZU	NOVOCALIFEE
FS 432 FA	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	130	30	12	11,10	ISUZU	NOVOCALIFEE
FS 618 FA	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	130	30	12	11,10	ISUZU	NOVOCALIFEE
FS 778 FA	MAD SPV ESTIVAL	25/08/2020	25/08/2020	3,35	53	1,44	AUTOBUS	130	30	12	11,10	ISUZU	NOVOCALIFEE
FS 878 FA	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 018 KB	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 154 KB	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 260 KB	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 428 KA	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 589 KA	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 745 KA	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	150	15	14	9,1	ISUZU	NOVO
FT 889 KA	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,21	26	13/17,44	AUTOCAR	180	22	6	5,8	ISUZU	NOVO
FT 155 KC	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,04	32	13/17,44	AUTOBUS	180	22	6	5,8	MERCEDES	Sprinter
FT 157 VC	MAD SPV ESTIVAL	14/10/2020	14/10/2020	3,04	32	13/17,44	AUTOBUS	100	20	8	3,5	MERCEDES	Sprinter
PQ 832 FM	LOCATION MOUTOUSSAMY ET FILS	05/06/2020	05/06/2020	3,57	80			100	20	8	3,5	TEMSA	LD 58 12 PLUS
PY 038 BF	LOCATION MOUTOUSSAMY ET FILS	24/03/2021	24/03/2021	2,77	80			100	20	8	3,5	TEMSA	LD 58 12 PLUS
GC 064 H	LOCATION MOUTOUSSAMY ET FILS	25/10/2021	25/10/2021	2,18	80			100	20	8	3,5	TEMSA	KENDO
Gn 298 VF	LOCATION MOUTOUSSAMY ET FILS	09/05/2023	09/05/2023	0,65	80							ISUZU	RABTAZ

2) Le parc de véhicules aménagés TPMR

Un total, **6** véhicules adaptés au transport à mobilité réduite à énergie Diesel, équipés de rampe UFR avec un port de charge allant jusqu'à **400 kg** avec une moyenne d'âge de 2 et 3 ans.

Véhicules TPMR				
Immatriculation	N° de parc	Marque	Modèle	Mise en circulation
FR 324 KF	103	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
FR 858 KF	102	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
FR 964 KF	101	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
GG 322 GN	104	RENAULT	MODULIS 50	16/08/2022
GG 587 GN	105	RENAULT	MODULIS 50	27/09/2022
GG 737 GM	106	RENAULT	MODULIS 50	18/08/2022



3) L'équipement de l'atelier

Le site d'Exploitation, implanté dans la commune de Bras-Panon, au sein de la ZAE Paniandy depuis décembre 2020, a connu des évolutions depuis 2021, à savoir la réalisation d'un atelier couvert dédié aux entretiens et réparations.

L'aménagement de l'atelier réalisé en 2022 a permis de mieux encadrer les différentes interventions sur les véhicules exploités par la SPL ESTIVAL.

A cette même date, la SPL ESTIVAL a acquis un circuit d'air pour l'atelier, dont l'installation, réalisée en 2023, a été financée par le groupe TOTAL.



Afin de permettre les interventions sur le réseau ESTIVAL, le chef d'atelier dispose depuis son arrivée au sein du service d'un véhicule équipé (dispositif réfléchissant, signal lumineux, compresseur à air...)

4) Le mobilier urbain

Le mobilier urbain sur le territoire de la CIREST a été composé de la manière suivante :

Communes	Nombre d'arrêts/commune
Bras-Panon	206
Plaine des palmistes	130
Saint-André	424
Saint-Benoît	496
Sainte-Rose	114
Salazie	225
TOTAL	1595

En 2023, le Réseau ESTIVAL compte au total **1 595** arrêts sur tout le territoire EST à entretenir.

5) L'immobilier mis à disposition

Dans le cadre de la Convention de Délégation de service Public (DSP), la CIREST en tant que propriétaire a mis à disposition à la SPL ESTIVAL **le pôle d'échange multimodal de Saint-André**, situé au 130 rue du Lycée, 97440 Saint-André et la **gare relais de Bras-Panon** situé au 9005 Cœur de Ville, Route Nationale 2002, 97412 Bras-Panon, afin de lui permettre d'assurer ses missions d'exploitation.

6) Les infrastructures numériques : les outils de gestion d'exploitation

Pour rappel, depuis le 15 janvier 2018, les véhicules du GME CAR'EST sont équipés du système de billettique sans contact de la société UBI Transport.

La solution UBI Transport se compose de plusieurs modules :

Le module 2 DIAG : Il permet aux conducteurs de transmettre en temps réel les informations suivantes : l'état du véhicule, les pannes ou encore l'état du véhicule avant la prise de service. (En cours de développement)

Le module 2SMS : Ce module est conçu pour l'envoi massif de SMS. Il permet de concevoir et planifier des campagnes de SMS (Informations commerciales et des offres promotionnelles aux usagers). Il permet également d'informer les usagers en temps réel des perturbations et des difficultés de circulation sur le réseau.

Le module 2Place : Ce module est la solution billettique et le Système d'Aide à l'Exploitation proposée par UBI Transport.

Le module 2Stop : Le module 2STOP permet la gestion des points d'arrêt, ainsi que leur topologie, incluant notamment leurs géolocalisations, leurs mobiliers urbains (à développer à l'avenir) et les horaires de passage.

Le Topo STUDIO : Il permet de compiler et de créer notre réseau en facilitant :

- La création d'un calendrier
- La définition des lignes
- La gestion des points d'arrêt

Le module 2CLOUD : Ce module fournit des services à l'ensemble des applications métiers déployées comme la gestion des utilisateurs, des exploitants ou encore du réseau.

Tous ces modules permettent d'avoir :

- Une billettique sans contact ;
- Un système d'aide à l'exploitation (SAE) ;
- Une information aux voyageurs en temps réel grâce à un système de QR code (IV) ;
- Une base de suivi de l'état des arrêts ;
- Une solution d'envoi automatique de SMS aux usagers ;
- Une solution de vérification des véhicules avant départ.

Ainsi les véhicules sont équipés d'un smartphone (pour le conducteur et la géolocalisation du véhicule), d'une imprimante pour l'impression du titre et d'un valideur pour la validation avec la carte des usagers.

Le GTFS General Transit Feed Specification). « Spécification générale pour les flux relatifs aux transports en commun ».

Le General Transit Feed Specification, également connu sous le nom de GTFS, est un format de données standardisé qui fournit une structure pour que les agences de transport en commun décrivent les informations de leurs services tels que les horaires, les arrêts, les tarifs, etc.

Il permet aux agences de transport en commun de publier leurs données de transport en commun dans un format qui peut être utilisé par une grande variété d'applications logicielles, le plus souvent des planificateurs d'itinéraire. Cela signifie que les utilisateurs peuvent facilement obtenir des informations d'itinéraire pour accéder aux services de transport en commun en utilisant leur smartphone ou un appareil similaire.

Notre réseau ESTIVAL peut être exporté grâce au fichier GTFS qui se compose d'une version créée, de la liste des lignes, de la liste des points d'arrêt et d'un calendrier.

Ainsi, le réseau ESTIVAL dispose maintenant de plusieurs bornes d'informations voyageurs et de panneaux d'information générale :

- 2 panneaux généraux d'informations situés au pôle d'échange multimodal de Saint-André ;
- 8 bornes d'informations voyageurs situées au pôle d'échange multimodal de Saint-André ;
- 2 bornes d'informations voyageurs situées aux arrêts Mairie de Bras-Panon ;
- 7 bornes d'informations (solaires) situé sur le TCSP de Bras Fusil.

Ces bornes d'informations voyageurs fonctionnent grâce au GTFS du réseau ESTIVAL issu du système d'aide à l'exploitation MATAWAN.

Le GTFS du réseau ESTIVAL a été publié sur le site <https://transport.data.gouv.fr/> et il est disponible en téléchargement en open source.

La SPL ESTIVAL a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de ce système au quotidien au sein de son réseau ESTIVAL, incluant ses propres services et ceux des transporteurs privés intervenant sur le réseau.

III- L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPL ESTIVAL

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025



ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

A- L'exploitation des lignes directes

Dans le cadre du contrat In'House qui a pris effet le 1er mai 2023, la CIREST a confié à la SPL ESTIVAL l'exploitation directe de **8** lignes, ainsi que le service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR), dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour les transports urbains.

Délégataire	Lignes exploitées	Communes	Durée de l'exploitation
SPL ESTIVAL	Ligne 1	Saint-Benoit/Ste Suzanne	8 ans à compter du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2031
	Ligne 13,17, 15 A, 15B	Saint-Benoît	
	Ligne 43, 44	Saint-André	
	Ligne 49	Sainte-Rose	
	TPMR	Sur tout le territoire	

Description des lignes exploitées :

La ligne 1, ligne phare de la SPL ESTIVAL, est une ligne intercommunale qui débute du GHER et dessert l'arrêt Ecole Quartier-Français, en passant par les communes côtières.

La ligne 43 est une ligne desservant la ZAC Fayard de Saint-André vers la gare routière de Saint-André.

Lors des prochaines études de restructuration il serait judicieux d'envisager l'affectation d'un second véhicule dans ce secteur et ou de voir la combinaison des lignes L43/Ligne 1, ou la combinaison des lignes L44/L43.

La ligne 44 est une ligne desservant la gare routière de Saint-André en opérant une boucle passant par la Rocade Sud et l'Avenue de Bourbon.

Les lignes 17/13, (ligne exploitée par un seul véhicule (*cf. tableau ci-dessus) est une ligne interne de la Commune de Saint-Benoît, dans les écarts sur différents secteurs tels que Chemin du Cap, Chemin Sévère, Bourbier les Bas.

Pour permettre une amélioration de ces dessertes, il serait intéressant de dissocier les 2 lignes et permettre une meilleure desserte du centre commercial.

Les lignes 15A et 15B qui desservent les secteurs de Bras Madeleine / Bras Fusil vers le centre-ville de Saint Benoit est en exploitation de mai 2023 et représente une ligne à forte fréquentation avec une distinction de desserte sur Bras Madeline et sur Bras Fusil.

La ligne 49 exploitée depuis mai 2023, permet de transporter les passagers de la Vierge au Parasol jusqu'au centre-ville de Saint Benoit. Sur certains créneaux scolaires la ligne est fortement fréquentée.

B- Le transport à mobilité réduite : ESTICAP

Le projet TPMR a été lancé en 2019 avec l'acquisition par la CIREST de trois véhicules de type PMR équipés de rampes manuelles. Pour se conformer à la nouvelle réglementation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la CIREST, en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports (AOT), a mis en service trois nouveaux véhicules livrés le 22 juillet 2022.

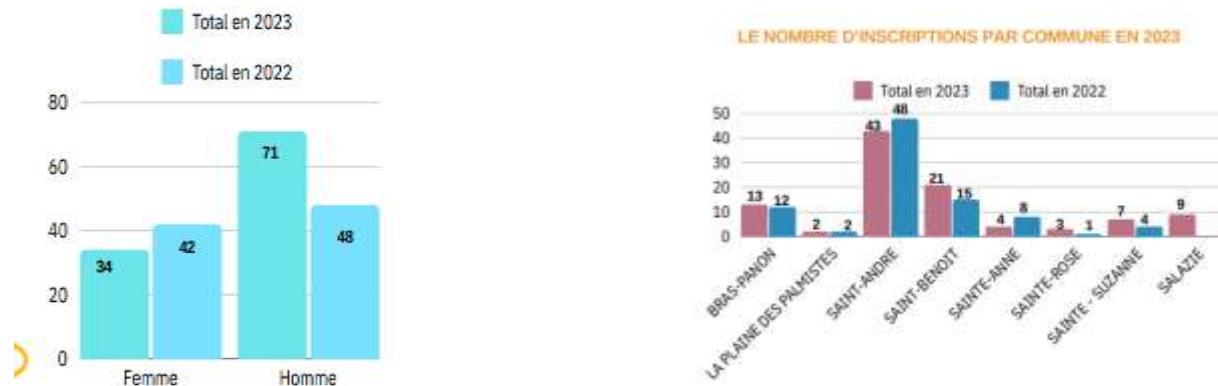
Jusqu'au 1er novembre 2014, un passager en fauteuil roulant manuel était estimé à un "poids" de 100 kg et un passager en fauteuil roulant électrique à un "poids" de 250 kg.

Après cette date, le règlement impose un poids théorique unique pour tous les passagers en fauteuil roulant, qui est fixé à 160 kg aussi bien pour un passager en fauteuil roulant manuel qu'en fauteuil roulant électrique.

Selon la préconisation du constructeur et pour la sécurité des passagers, un dispositif de sécurité : EAD : Ethylotest a été mis en place.

1) Le nombre d'inscrits

En 2023, le service TPMR recense **105** usagers inscrits, dont **34** femmes et **71** hommes, contre 90 en 2022, répartis en 42 femmes et 48 hommes. Cette évolution représente une hausse significative de la part des bénéficiaires masculins par rapport à l'année précédente.



En comparant les inscriptions au service TPMR entre 2022 et 2023, on observe des variations importantes dans certaines communes. Par exemple, à Saint-André, les inscriptions sont passées de 48 en 2022 à 43 en 2023, marquant une légère baisse.

Cependant, à Saint-Benoît, on note une augmentation des inscriptions, passant de 15 à 21 sur la même période. D'autres communes, telles que Bras-Panon et Plaine des Palmistes, ont vu peu ou pas de changement dans le nombre d'inscriptions.

2) Le nombre de courses effectuées

En 2023, **9 057** courses effectuées. Il est constaté sur le graphique ci-dessus, que le mode de déplacement est surtout utilisé par les associations.

Par commune :

En 2023, la commune de Saint-André était celle qui a eu le plus recours au TPMR. Ci-dessous le nombre de courses par commune :

LE NOMBRE DE COURSES PAR COMMUNE

COMMUNES	TOTAL DES COURSES
SAINTE-ANORE	3 783
SAINTE-BENOIT	1 961
BRAS-PANON	1 584
PLAINE DES PALAMISTES	571
SAINTE-SUZANNE	481
SAINTE-ROSE	380
SAINTE-ANNE	298
SALAZIE	97

C- La gestion du Réseau ESTIVAL

1) L'entretien et la gestion des infrastructures du Réseau et du matériel roulant de la SPL ESTIVAL

Au 1er janvier 2023, le service Infrastructure était composé de (9) neuf agents (hommes) regroupés en trois équipes de trois. Chaque équipe dispose d'un camion plateau pour l'exécution des missions suivantes : débroussaillage, élagage, lavage, collecte de sacs poubelles... sur tout le réseau ESTIVAL/CIREST.

Concernant l'entretien de tous les arrêts sur le territoire CIREST, ce sont **7 559** interventions ont été effectuées sur toutes les communes de l'Est.

S'agissant de la collecte des sacs (blancs et jaunes), huit mille deux cent quatorze (**8214**) sacs poubelles ont été collectés sur tout le territoire de la CIREST en 2024, ce qui représente quarante-neuf mille trois cent quarante-quatre (**49 344**) kilos de déchets répartis comme suit :

- Sacs blancs (tous types de déchets) : **4 322** sacs collectés (6 kg de déchets environ par sac) représentant **25 932 kg** de déchets en 2023 contre **3 603** sacs collectés représentant **21 618 kg** en 2022.
- Sacs jaunes (déchets en plastique et en carton) : **3 892** sacs collectés (5 kg de déchets environ par sac) représentant **19 460 kg** en 2023 contre 3 258 sacs collectés représentant 16 290 kg en 2022.



Les produits consommables infrastructure 2023 :

LES PRODUITS ET LES CONSOMMABLES INFRASTRUCTURE 2023

PRODUITS	QUANTITE ANNUELLE
Essence sans plomb (200 L)	800 L
Huile 2 temps (3 bidons 1L)	12
Chaîne tronçonneuse	8
Huile tronçonneuse	3
File débroussailleuse	12
Sachet blanc	72
Sachet jaune	64
Tête débroussailleuse	24
Disque à meuler	8

Source : Service infrastructure et entretien

Concernant le matériel roulant, ce sont **16** bus entretenus du lundi au samedi aux horaires de fins de services en 2023.

2) L'entretien et la maintenance du matériel roulant

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025



ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

Le service Maintenance regroupe les actions de dépannage et de réparation, de réglage, de révision, de contrôle et de vérification des véhicules de la flotte de la SPL ESTIVAL.

Afin d'assurer ce service, l'équipe est composée de :

- 1 chef d'atelier, qui assure une plage horaire de 7h/12h et 13h/15h et qui intervient sur la réparation entretien mécanique ; la préparation des véhicules et le suivi des contrôles périodiques ainsi que la maintenance et entretien courant sur les véhicules et à titre exceptionnel réalise la peinture sur les carrosseries.
- 4 agents polyvalents maintenance qui travaillent sur une amplitude comprise entre 3h 30 et 21h30.

a) Les postes de dépenses

Les postes de dépenses par prestataire sur l'année 2023 :

LES PRESTATAIRES EN LIEN AVEC LE SERVICE MAINTENANCE		
PRESTATAIRES	SERVICES	
ATS	Pièces détachées adaptables pour les TC	
AUTOMOBILES REUNION	Pièces détachées d'origine TPMR	
B2A	Equipements matériels pour l'atelier	
BAMYTRUCKS	Equipement batterie	
BPA	Matériels pour l'atelier	
CAD ASSISTANCE	Dépannage pour les TC et VL	
CADI	Lubrifiants et gasoil et AD BLUE	
CAOI	Visites périodiques EAD LIMIETUR CHRONO	
CATOI	Equipements matériels pour l'atelier	
CHRONOPOST	Livraison pièces atelier	
COTRANS	Pièces détachées d'origine pour les sprinters	
DEKRA	Visites techniques périodiques TPMR	
EVOBUS OMNIPLUS	Pièces détachées d'origine MERCEDES	
FAST FPR	Pièces détachées d'origine ISUZU	
FCC OI	Pièces détachées d'origine ISUZU	
France PARE BRISE	Réparation vitrages	
GPX REUNION	Livraison pièces atelier	
KSR	Réparation climatisation TC	
LEASECAR	Contrat location VL	
MOGAMAT	Equipement réparation vitrage	
MOUTOUSSAMY ET FILS	location véhicule TC	
POIDS LOURDS CONTRÔLE	Visites techniques périodiques	
RAVATE PRO EST	Equipement réparation vitrage	
REP	Suivi pneumatique de la flotte véhicule TC	
RJE	Equipements matériels pour l'atelier	
SACI	Equipements matériels pour l'atelier	
SCVA	Visites périodiques EAD LIMIETUR CHRONO	
SIRFLEX OI	Réparation flexible de frein	
TEMSA	Pièces détachées d'origine pour les TC	
TMO SA	Equipement vitrage et pièces divers	
TOTAL ENERGIES	Lubrifiants et gasoil et AD BLUE	
		Total général
		286 758,71 €

Les postes de dépenses d'Avril à Décembre 2023 : (TTC)

- Pièces mécaniques : 97 189,02 €
- Pneumatique : 40 632,49 €
- Vitrerie : 20 375,51 €
- Contrôles techniques : 9 127,00 €
- Révision : 14 388,99 €
- Travaux atelier : 11 501,00 €
- Location bus : 11 458,56 €
- Rétroviseurs : 7 404,73 €
- Batterie : 6 201,26 €
- Climatisation : 2 824,69 €
- Pictogrammes : 1 237,3 €
- Remorquage : 162,75 €

Pour un total général de 222 503,31 €

b) Autres dépenses

Ci-dessous les montants des dépenses carburant (TTC) par mois du 1^{er} mai au 31 décembre 2023 :

Mois	2021	2022	2023
Mai	22 416 €	34 493 €	53 132 €
Juin	24 460 €	36 253 €	56 825.85 €
Juillet	24 525 €	39 779 €	51 858.64 €
Août	24 898 €	37 782 €	55 644 €
Septembre	26 166 €	34 383 €	58 975.74 €
Octobre	25 982 €	35 461 €	62 407.32 €
Novembre	28 748 €	38 776 €	41 882.68 €
Décembre	29 111 €	40 822 €	54 432.24 €
TOTAL	206 306 €	297 749 €	435 158.47 €

Pour le service TPMR :

VEHICULE	MONTANT TTC
GG-322-GN	3 449.28 €
FR-964-KF	2 597.35 €
GG-737-GM	2 529.89 €
FR-324-KF	2 389.38 €
FR-858-KF	1 941.73 €
GG-587-GN	1 771.24 €
TOTAL	14 978.87 €

c) L'état du parc

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025



ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

La SPL ESTIVAL recense 14 déclarations de sinistre auprès de l'assurance de mai à décembre 2023.

Ces sinistres ont entraîné 6 immobilisations.

Mois	Véhicule	Type de dégât	Nombre de dégât matériel sans immobilisation	Nombre de dégât matériel avec immobilisation
Mai	BA 635 XV	Rayures rétroviseurs AVD		1
	ER 015 XE	Vitre latérale droite brisée	1	
	FT 260 KB	Enfoncement carrosserie AVG, rayures AVG	1	
	GG 737 GM	Pare choc et aileron abimés	1	
Juin	ER 005 XE	Vitre latérale gauche brisée		1
	DE 358 CL	Impact sur pare choc avant droit	1	
	FQ 852 FN	Rétroviseur AVG cassé	1	
Juillet	FE 344 CL	2 vitres latérales AVD brisées		1
Août	FT 018 KB	Légère éraflure avant gauche	1	
	ER 008 XE	Pare brise AV brisé		1
Septembre	FR 858 KF	Pare choc AVD abimé, carrosserie enfoncée	1	
	FE 344 CL		1	
Décembre	ED 127 ZH	Vitre porte avant brisée (sans impact)		1
	FR 124 KF	Miroir rétroviseur gauche brisé		1
Total			8	6

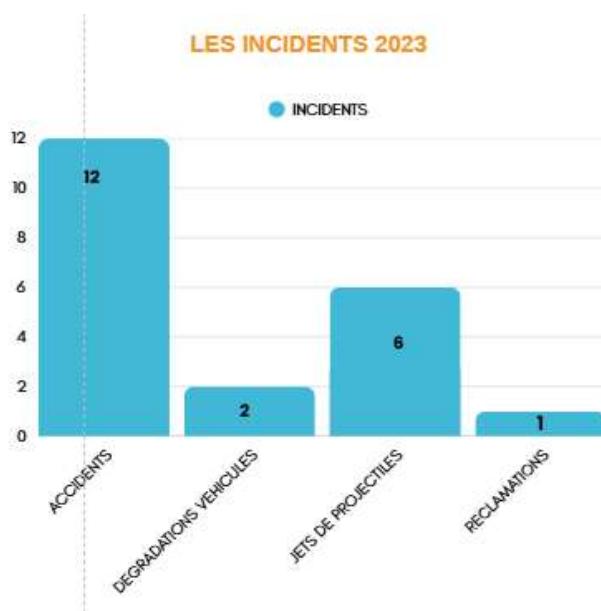
c) La sinistralité

En partenariat avec TRANSDEV, la SPL ESTIVAL organise la centralisation des incidents et accidents survenus sur le réseau ESTIVAL et tient à jour le fichier régional des incidents dans le transport en commun, dont une trentaine enregistrés pour l'année 2023.

Ce recensement permet de mettre en place des actions de contrôles en lien avec la gendarmerie, Préfet et transporteurs sur des secteurs où le taux de délinquance juvénile est très élevé.

La SPL a dû faire face à de nombreuses dégradations de véhicules dues à des accidents de la circulation et à des jets de projectiles sur la période de mai à décembre 2023 à savoir :

- 12 accidents
- 6 jets de projectiles
- 2 dégradations
- 1 réclamation



Le TPMR :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025



ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

Au cours de l'année, 4 sinistres ont été signalés auprès de l'assurance pour le service TPMR, entraînant divers dommages.

Mois	Nombre de sinistre	Type de dégâts
Mai	1	Carrosserie + peinture
Septembre	1	Carrosserie
Octobre	1	Peinture
Décembre	1	Rétroviseurs
Total	4	

3) Les produits commerciaux

Titres		Public	Prix TTC
Les abonnements			
Pass Jour/ Mensuel		Tout public	5.80 €/38.00 €
Esti'Jeunes Mensuel/Trimestriel/Annuel			3.50 €/10.00 €/40.00 €
Pass Job Mensuel		Demandeurs d'emplois	20.00 €
Pass Jeune Mensuel/Trimestriel/Annuel		- 26 ans	20.00 €/ 30.00 €/70.00 €
Pass Accès Mensuel		PMR < 50 %	23.00 €
Pass Activ Annuel		60 – 65 ans	35.00 €
Réuni Pass		PMR > 50 % / > 65 ans	Gratuit
Les titres unitaires			
Au sol – En ligne			
Ticket Unitaire		Tout public	1.50 €
Ticket Unitaire Réduit		3-11 ans / 60-65 ans / PMR < 50 %	0.80 €
Carnet de 10 tickets		Tout public	11.00 €
A bord			
Ticket unique (Ticket papier)		Tout public	1.80 €

4) La communication au sein du Réseau ESTIVAL

Le réseau ESTIVAL est au cœur de la vie quotidienne des habitants, offrant un moyen de transport durable, fiable et accessible. Pour cela, le service de communication est un pilier essentiel, assurant non seulement la promotion du réseau, mais aussi l'accompagnement des usagers dans leur expérience du transport en commun. En 2023, les actions du service Communication ont permis d'accroître la satisfaction des usagers, d'optimiser les échanges d'informations en temps réel et de renforcer la présence des agents auprès des publics grâce à des partenariats locaux et une utilisation efficace des technologies numériques.

La SPL ESTIVAL en termes de communication remplit les missions suivantes pour garantir un service de qualité :

1) L'information en temps réel : Avec des outils de suivi des horaires et des retards, le service communication joue un rôle clé dans la gestion des attentes des usagers.

2) L'écoute et satisfaction des usagers : En se montrant attentif aux retours des usagers et en répondant aux préoccupations, le service vise à améliorer la perception et la satisfaction vis-à-vis du réseau.

Ces missions s'accompagnent de nombreux défis, notamment la capacité à fournir des informations précises et actualisées, et à répondre rapidement aux changements imprévus.

Les objectifs de communication :

1) Développer des partenariats stratégiques : La SPL ESTIVAL cible des collaborations avec des entreprises locales pour offrir des avantages attractifs aux usagers du réseau ESTIVAL, comme des réductions ou des offres promotionnelles dans des commerces partenaires. Ces initiatives visent à enrichir l'expérience des usagers en leur apportant de la valeur ajoutée, au-delà du transport

2) Intégrer des technologies de pointe : L'adoption de nouvelles technologies de communication, comme l'intelligence artificielle pour l'analyse des données d'usagers et des solutions en temps réel, permettra de fluidifier la gestion des informations et d'adapter le service de manière proactive aux attentes des usagers.

3) Établir un programme de fidélisation : Pour encourager les usagers réguliers à rester fidèles au réseau, il est prévu de mettre en place un programme de fidélisation offrant des récompenses (réductions, avantages pour abonnés de longue durée), ce qui permettrait de renforcer l'engagement et de fidéliser la clientèle.

Les objectifs à court terme :

1) Améliorer la communication en temps réel : Avec le lancement d'une application mobile dédiée, les usagers peuvent accéder aux informations d'horaires, retards et trajets en un clic. Cette application permet aussi aux usagers d'être notifiés instantanément en cas de perturbations, améliorant leur expérience.

2) Augmenter la visibilité des campagnes : Grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux et à des campagnes ciblées, la SPL ESTIVAL touche de nouveaux usagers et la notoriété du réseau ESTIVAL augmente auprès d'une audience élargie.

3) Renforcer la satisfaction des usagers : Un système de feedback actif recueille en continu les retours des usagers, permettant d'identifier les domaines d'amélioration et d'y apporter des réponses concrètes.

Les stratégies de communication :

1) La campagne de promotion de l'application mobile :

- Cibles : Usagers actuels et potentiels.
- Messages Clés : "Restez informés en temps réel avec la nouvelle application mobile !"
- Canaux de Communication : Réseaux sociaux, affichage dans les bus et aux arrêts, médias locaux.
- Calendrier : Lancement prévu pour le troisième trimestre.
- Impact attendu : Un gain de 15% de téléchargements dans les 6 mois après le lancement.

2) La Campagne de sensibilisation à la sécurité :

- Cibles : Tous les usagers, avec un focus sur les jeunes publics et les familles.
- Messages Clés : "Votre sécurité, notre priorité."
- Canaux de Communication : Vidéos informatives, brochures, ateliers dans les écoles.
- Calendrier : Déploiement tout au long de l'année pour une sensibilisation continue.
- Résultats visés : Diminution de 10% des incidents signalés dans les transports en commun, renforçant ainsi la sécurité perçue par les usagers.

Les réseaux sociaux :

1) La croissance et l'engagement sur les réseaux sociaux :

- **Croissance de l'audience** : En 2023, une augmentation de 30% des abonnés sur Instagram et de 15% des abonnés sur Facebook a été observée.
- **Engagement** : Les publications, en particulier celles relatives aux informations de service, ont généré un taux d'engagement de 12%, ce qui montre un intérêt marqué des usagers pour les mises à jour en temps réel.
- **Visibilité des campagnes** : La campagne de sensibilisation à la sécurité a atteint 100 000 vues cumulées, et un taux de partage de 8% reflète un fort intérêt pour le contenu de prévention et une mobilisation des usagers pour leur sécurité.

2) Le site internet et l'application mobile :

- **Trafic web** : Le site internet a connu une hausse de trafic de 25% sur l'année, avec des pics lors des campagnes de communication majeures. La visibilité accrue des informations de perturbations a permis de réduire les réclamations de 20%.
- **Utilité perçue de l'application** : Selon un sondage interne, 75% des usagers déclarent consulter régulièrement l'application ou le site pour rester informés, et 60% considèrent les notifications comme essentielles pour organiser leurs trajets.

Les partenaires et les collaborations :

1) La collaboration avec les écoles :

Le service communication a lancé des programmes éducatifs sur la sécurité dans les transports, qui sensibilisent les jeunes usagers à adopter des comportements responsables. À terme, cette initiative devrait réduire les incidents et renforcer la sécurité globale.

2) Les partenariats avec des entreprises locales :

Des collaborations ont été mises en place avec des commerces de proximité pour offrir des avantages aux usagers, comme des réductions dans les restaurants ou commerces partenaires, rendant le réseau plus attractif.

Les risques pour le Réseau :

Une concurrence accrue des transports privés et des services de covoiturage : Les services de transport privé et de covoiturage deviennent de plus en plus populaires, ce qui constitue une menace

pour le Réseau. Cette concurrence accrue peut réduire la part de marché de la SPL ESTIVAL, l'obligeant ainsi à améliorer constamment son offre pour rester attractif.

Les perceptions négatives du public concernant les retards et les annulations de bus : Les retards et les annulations de bus peuvent générer des perceptions négatives parmi les usagers.

Ces perceptions peuvent nuire à la réputation de la SPL ESTIVAL et diminuer la confiance des usagers, ce qui rend crucial le maintien d'une communication transparente et proactive pour gérer les attentes et améliorer la satisfaction des clients.

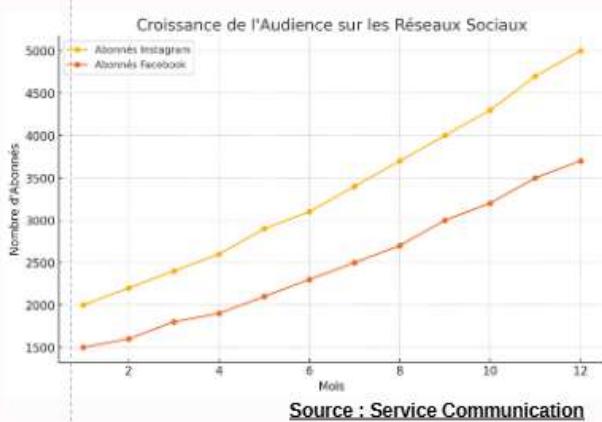
En conclusion :

Grâce à une vision claire et à des actions ciblées, la SPL ESTIVAL a non seulement répondu aux attentes des usagers mais a également su anticiper leurs besoins, consolidant ainsi la position d'ESTIVAL comme un acteur majeur du transport public à La Réunion.

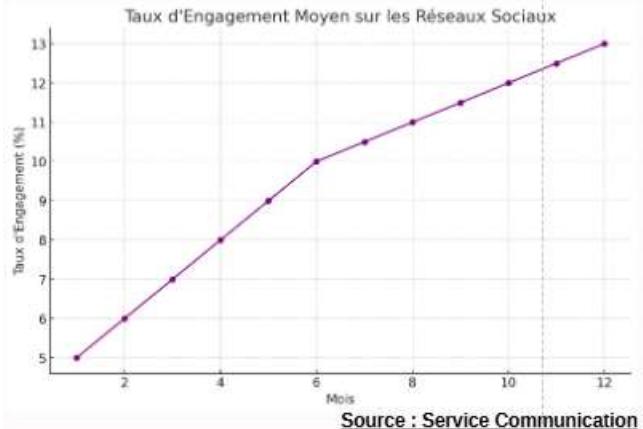
Les campagnes de communication innovantes du réseau ESTIVAL, telles que la promotion de l'application mobile et les initiatives de sensibilisation à la sécurité, ont touché des milliers d'usagers, contribuant à améliorer leur expérience quotidienne.

L'audience sur les réseaux sociaux a progressé de manière spectaculaire, et le taux d'engagement des publications témoigne de l'intérêt croissant des usagers pour le réseau ESTIVAL et des efforts constants pour leur offrir des informations en temps réel et des solutions adaptées à leurs déplacements.

Croissance de l'audience sur les réseaux sociaux :



Taux d'engagement moyen sur les réseaux sociaux



A- Le contrôle réglementaire et contractuel

1) Le contrôle titre en 2023

L'équipe Contrôle a pour missions d'assurer la sécurité, le confort et la satisfaction des usagers tout en garantissant le bon fonctionnement du réseau. En 2023, le service compte **8** agents déployés sur l'ensemble des six communes de l'Est.

De ce fait la partie SAV sur la gestion des souches et suivi des données de verbalisation seront toujours issues de TSR, alors que la gestion des données des contrôles Titres, et des contrôleurs physiquement, sont gérés par la SPL ESTIVAL.

Durant la période concernée, les activités du Service de Contrôle ont inclus :

- **Le Contrôle des titres de transport** : L'équipe Contrôle doit effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer que tous les passagers disposent d'un titre de transport valide. Les cas d'infractions ont été traités selon les procédures établies ;
- **L'assistance aux passagers** : Les agents de contrôle sont déployés sur le réseau afin de répondre aux questions des passagers, les orienter et les assister en cas de besoin. Cela inclut l'aide à l'embarquement et au débarquement des personnes à mobilité réduite ;
- **Le signalement des incidents** : Tout incident ou problème rencontré lors des trajets doit être signalé par l'équipe contrôle aux autorités compétentes pour une intervention rapide et efficace.

Les statistiques :

Ci-dessous les statistiques clés recueillies au cours de la période :

- Nombre total de contrôles effectués : **5 750**
- Taux de conformité des titres de transport : **5122**
- Nombre d'infractions constatées : **628**

Les contrôles par ligne :

LES CONTROLES PAR LIGNE

Ligne	Nombre de personnes contrôlées	Nombre de personnes verbalisées	Nombre de paiement immédiat BIF
1	1451	264	27
2	67		
11	113	4	1
12	143	10	2
13	36		
14	102	7	2
16	76	4	
17	103	3	1
18	167	23	3
19	203	18	3
20	102	1	1
30	94	10	1
31	93	7	
32	106	2	
33	56	6	2
34	91	2	1
35	127	5	1
36	57	2	2
37	49		
38	56	1	
39	76	4	
40	161	13	6
41	181	12	1
42	215	12	3
43	215	42	10
44	274	32	7
48	98	2	
49	455	52	5
64	24		
65	218	25	1
81	10		
82	193	11	1
82 C	3		
83	136	15	3
84	9		
15 A	101	18	5
15 B	88	21	4
(Vide)	1		
TOTAL	5750	628	93

En 2022, un total de 181 611 personnes ont été contrôlées, ce qui représente un volume de contrôles nettement supérieur à celui observé en 2023, où seulement **5 750** contrôles ont été effectués.

Ce déclin significatif du nombre de contrôles s'accompagne également d'une baisse des verbalisations : en 2022, 2 354 personnes ont été verbalisées, contre seulement **628** en 2023.

Les contrôles par transporteur :

LES CONTROLES PAR TRANSPORTEUR

Transporteur	Nbre de personnes contrôlées	Nbre de personnes verbalisées	Nbre de paiement immédiat BIF
MOUTOUSSAMY & FILS	12	—	—
SPL ESTIVAL	350	50	10
TRANSALAZE	157	10	2
VNM TRANSPORTS	191	16	3
(Vide)	5040	585	78
Total Général	5750	661	93

En 2023, les contrôles par transporteur ont connu une baisse drastique par rapport à 2022. Par exemple, sur les lignes effectuées par MOUTOUSSAMY ET FILS on compte seulement **12** personnes sans aucune verbalisation, contre 6 326 contrôles et 80 verbalisations en 2022.

De même, sur les lignes effectuées par la SPL ESTIVAL on compte **350** contrôles avec **50** verbalisations en 2023, contre 109 570 contrôles et 1 337 verbalisations l'année précédente.

Sur les lignes de TRANSALAZE, 9 100 contrôles ont été effectués en 2022 et **157** en 2023, avec 10 verbalisations cette année contre 20 l'année précédente.

Cette tendance à la baisse se reflète également chez VNM Transports, qui a contrôlé **191** personnes en 2023 avec **16** verbalisations, contre un nombre de contrôles bien plus élevé chez d'autres transporteurs en 2022. Ces données indiquent une réduction généralisée des contrôles et des verbalisations par transporteur en 2023.

Les contrôles par commune :

En 2023, **319** usagers de la commune de Saint-André ont été verbalisés sur 2757 personnes contrôlées. À Saint-Benoît, **220** usagers ont été verbalisés en 2023 sur **2032** personnes contrôlées.

Ce sont les deux communes où le nombre de verbalisations est le plus élevé.

LES CONTROLES PAR COMMUNE

Commune	Nbre de personnes contrôlées	Nbre de personnes verbalisées	Nbre de paiement immédiat BIF
BRAS PANON	305	33	6
PLAINES DES PALMISTES	114	7	-
SAINTE ANDRÉ	2757	319	50
SAINTE BENOIT	2032	220	30
SAINTE ROSE	352	27	4
SAINTE SUZANNE	65	8	1
SALAZIE	116	13	2
(Vide)	9	1	-
Total Général	5750	628	98

Les contrôles inter réseaux :

Ces contrôles inter réseaux ont pour but d'évaluer la conformité des normes de sécurité, d'identifier les points d'amélioration et de vérifier la qualité des services.

Ci-après, les résultats des contrôles inter réseaux pour l'année 2023 :

Nombre de véhicules contrôlés	Nombre de passagers contrôlés	Nombre de PV édités	nombre de BIF
116	2030	32	4

2) Le traitement des arrêtés de circulation

En 2023, la SPL ESTIVAL a pu traiter **87** arrêtés communaux, et ou de circulation émanant des différentes communes de l'Est.

Ces arrêtés permettent d'adapter l'itinéraire des véhicules et la mise en place des déviations en tenant compte de l'impact kilométrique et de l'offre de transport contractuelle.

3) La conformité du matériel roulant et des infrastructures

Le service contrôle qualité a été remis en place depuis le 1^{er} avril 2021, conformément à la DSP afin de vérifier :

- Le respect de l'organisation mise en place en termes d'horaire et d'itinéraire - L'affectation des véhicules conventionnés, conforme en termes de sécurité et d'habillage
- Le contrôle du matériel billettique
- L'état du mobilier urbain
- Les affichages, ainsi que la vérification du véhicule état intérieur et extérieur.

Assermentés, les agents peuvent établir un manquement au regard de l'annexe 8 de la DSP de la SPL ESTIVAL conclue avec la CIREST. Ces contrôles ont lieu sur tout le réseau, et en collaboration avec les transporteurs attributaires du marché.

De Mai à Décembre, les contrôles ont fait ressortir une nécessité de sensibilisation des transporteurs au respect de la charte graphique ainsi que la conformité de l'affectation des véhicules sur le réseau.

Au total, 436 contrôles ont été effectués sur le Réseau en 2023, dont les sanctions issues des contrôles s'élèvent à **332 300.00 €**.

Transporteurs	Nombre de contrôles réalisés	Total manquements
MOUTOUSSAMY ET FILS	26	31 600.00 €
SPL ESTIVAL	102	49 600.00 €
TRANSALAZE	147	80 050.00 €
VNM TRANSPORTS	161	171 050.00 €
TOTAL	436	332 300.00 €

Les relevés sont transmis mensuellement à la CIREST pour le suivi et l'application des pénalités.

Pour information, les pénalités financières n'ont pas été appliquées pour l'année 2023, un délai a été accordé par la CIREST jusqu'au 1^{er} mai 2024.

Le recensement de l'état du mobilier urbain est issu des contrôles réalisés sur le terrain. Ces relevés sont adressés à la Direction des Mobilités Durables de la CIREST pour avis et remise en état.

Sur l'année 2023, 34% des dégradations « type poteau d'arrêt » concernaient la commune de Saint-Benoît, et 24% la commune de Salazie.

1) Un service réclamation à disposition des usagers

Depuis la nouvelle DSP en mai 2023, les services de la SPL travaillent conjointement pour effectuer des croisements de données avec pour objectif principal l'amélioration du réseau. Les éléments de la main courante « réclamation usagers » font ressortir les lignes qui nécessitent une restructuration tant sur les horaires que sur le tracé d'itinéraires.

Sur l'année 2023, **252** réclamations ont été traitées. Sur ces 252 réclamations traitées, **37%** concernant la SPL ESTIVAL sont relatifs :

- Au non-respect des horaires aux arrêts, dû aux retards causés par des problèmes récurrents de circulation,
- À la capacité de charge des véhicules.

2) Un contrôle sur le service rendu aux usagers

La SPL ESTIVAL s'efforce de faire respecter la qualité et le service sur le Réseau par :

- une gestion du réseau à travers l'assistance aux transporteurs,
- un suivi kilométrique via la gestion de l'outil MATAWAN,
- un suivi des recettes à bord pour le personnel de conduite.

V- LES INDICATEURS DU TRANSPORT URBAIN

A- Les kilomètres effectués

La SPL ESTIVAL réalise sur le réseau ESTIVAL, le suivi à travers des Dashboard, les kilomètres réalisés et non réalisés.

La main courante de la régulation a été mise en place depuis le 1er mai 2023, soit sur la nouvelle DSP de la SPL ESTIVAL, pour le suivi des événements majeurs impactant l'offre kilométrique contractuel sur le réseau.

Ce service, est une centrale d'appels pour tout le réseau. Il assiste, informe, et propose des solutions pour la continuité du service, et le respect des horaires aux passages des arrêts.

Le tableau comparatif entre les kilomètres contractuels prévus pour l'année 2023, soit 2 664 813 km selon le calendrier établi, et les kilomètres réellement réalisés, soit **2 648 194 km**, met en évidence un écart négatif de 16 620 km non effectués. (**Cf. Annexe 02 page 31 _Les offres kilométriques contractuelles et annexe 03 page 32_Les offres kilométriques réalisées**).

B- La fréquentation du Réseau

En 2023, la SPL ESTIVAL compte **2 691 887** voyageurs contre 2 296 253 en 2022.

VI- LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA DSP

A- Le Compte d'Exploitation Prévisionnel

(**Cf. annexe 04 page 33**).

B- Les subventions d'exploitation et les recettes commerciales

a) La contribution financière en 2023 dans le cadre du contrat In'House

La contribution forfaitaire accordée par la CIREST au groupement GME CAR'EST était de **4 347 576 € HT** dans le cadre du contrat In 'House. (Cf. factures dans le cadre de la DSP avec détail de l'indexation en annexe 05 page 34).

b) Les recettes commerciales en 2023

- Montant des recettes commerciales du Réseau : 1 991 445.85 € TTC** en 2023 contre 1 913 407 € TTC en 2022.

VII- LES INVESTISSEMENTS 2024

Compte	Nature	Montant
205	Logiciel	3 080 €
21350	Aménagement construction	222 460.11 €
21810	Installation générale	1 790 €
21830	Matériel bureau informatique	5 382.51 €
Total		232 712.62 €

Annexe 02 page 31 : Les offres kilométriques contractuelles

Annexe 03 page 32 : Les offres kilométriques réalisées

Annexe 04 page 33 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel

Annexe 05 page 34 : Les factures dans le cadre de la DSP avec détail de l'indexation

Annexe 02 : Les offres kilométriques contractuelles

Kms contractuels appliqués au calendrier réel

Periode	(Tous)	Kms contractuels appliqués au calendrier réel																									
étiquettes de lignes		Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	Somme de km cciaux contractuel	TOTAL				
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE														
ligne_1		48 982	44 920	50 296	47 190	45 040	48 504	47 668	48 982	48 504	45 876	46 354	571 298														
ligne_2		5 582	5 153	5 797	5 368	4 938	5 582	5 368	5 582	5 582	5 153	5 153	64 839														
ligne_11		5 512	5 088	5 724	5 300	4 876	5 512	5 300	5 512	5 512	5 088	5 088	64 024														
ligne_12		5 148	4 752	5 346	4 950	4 554	5 148	4 950	5 148	5 148	4 752	4 752	59 796														
ligne_13		2 469	2 279	2 564	2 374	2 184	2 469	2 374	2 469	2 469	2 279	2 279	28 678														
ligne_17		3 752	3 463	3 896	3 608	3 319	3 752	3 608	3 752	3 752	3 463	3 463	43 579														
ligne_14		5 715	5 275	5 934	5 495	5 055	5 715	5 495	5 715	5 715	5 275	5 275	66 377														
ligne_15A		3 742	3 454	3 886	3 598	3 310	3 742	3 598	3 742	3 742	3 454	3 454	43 461														
ligne_15B		3 013	3 390	3 139	2 888	3 264	3 139	2 888	3 264	3 264	3 013	3 013	37 916														
ligne_16		2 764	2 551	2 870	2 658	2 445	2 764	2 658	2 764	2 764	2 551	2 551	32 106														
ligne_18		6 302	5 818	6 545	6 060	5 575	6 302	6 060	6 302	6 302	5 818	5 818	73 205														
ligne_19		5 812	5 365	6 036	5 589	5 141	5 812	5 589	5 812	5 812	5 365	5 365	67 509														
ligne_20		2 482	2 291	2 577	2 386	2 195	2 482	2 386	2 482	2 482	2 291	2 291	28 826														
ligne_30		4 059	3 747	4 216	3 903	3 591	4 059	3 903	4 059	4 059	3 747	3 747	47 151														
ligne_31		2 934	2 708	3 047	2 821	2 595	2 934	2 821	2 934	2 934	2 708	2 708	34 078														
ligne_32		2 911	2 688	3 023	2 800	2 576	2 911	2 800	2 911	2 911	2 688	2 688	33 818														
ligne_36		2 888	2 666	2 999	2 777	2 555	2 888	2 777	2 888	2 888	2 666	2 666	33 549														
ligne_33		3 206	2 959	3 329	3 083	2 836	3 206	3 083	3 206	3 206	2 959	2 959	37 240														
ligne_34		2 599	2 400	2 699	2 500	2 300	2 599	2 500	2 599	2 599	2 400	2 400	30 194														
ligne_35		5 682	5 245	5 901	5 464	5 027	5 682	5 464	5 682	5 682	5 245	5 245	66 002														
ligne_42		4 152	3 833	4 312	3 993	3 673	4 152	3 993	4 152	4 152	4 152	4 152	3 833	3 833	48 229												
ligne_37		1 341	1 508	1 397	1 285	1 452	1 397	1 285	1 452	1 452	1 341	1 341	16 570														
ligne_38		2 526	2 320	2 605	2 438	2 349	2 516	2 448	2 526	2 526	2 379	2 379	29 578														
ligne_40		2 778	2 551	2 865	2 681	2 584	2 767	2 692	2 778	2 778	2 616	2 616	32 527														
ligne_41		5 963	5 476	6 141	5 748	5 485	5 926	5 785	5 963	5 963	5 588	5 588	69 626														
ligne_43		3 440	3 175	3 572	3 308	3 043	3 440	3 308	3 440	3 440	3 175	3 175	39 955														
ligne_44		2 559	2 362	2 657	2 461	2 264	2 559	2 461	2 559	2 559	2 362	2 362	29 723														
ligne_48		4 394	4 056	4 563	4 225	3 887	4 394	4 225	4 394	4 394	4 056	4 056	51 038														
ligne_49		16 128	14 765	16 511	15 546	14 980	15 929	15 745	16 128	15 929	15 163	15 163	188 314														
ligne_64		5 922	6 627	6 228	5 969	6 392	6 298	6 463	6 392	6 463	5 063	5 063	6 134	75 412													
ligne_65		1 916	10 924	12 228	11 481	10 980	11 793	11 604	11 916	11 793	11 169	11 169	11 292	139 010													
ligne_81		2 068	1 909	2 148	1 989	2 068	1 989	2 068	2 068	2 068	1 909	1 909	24 021														
ligne_82		13 036	11 902	13 282	12 576	12 298	12 822	12 790	13 036	12 822	12 330	12 330	12 544	152 475													
ligne_83C		836	755	836	809	836	836	836	836	836	809	809	836	836	101 953												
ligne_83		8 750	8 038	9 010	8 426	7 970	8 686	8 490	8 750	8 686	8 166	8 166	8 230	8 230													
ligne_84		1 684	1 558	1 765	1 514	1 696	1 603	1 696	1 684	1 684	1 571	1 571	1 558	1 558													
TPMR		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	120 000														
(vide)																											
Total général		228 488	210 884	235 375	220 349	208 124	227 236	221 600	228 500	227 224	228 488	213 573	214 974	2 664 813													

Annexe 03 : Les offres kilométriques réalisées

Période	(Tous)	Kms total réalisés											
		Somme de km réalisés			Somme de km réalisés			Somme de km réalisés			Somme de km réalisés		
Contrat(s) de vente	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés	km réalisés
LIGNE_1	48 982	44 920	50 296	47 190	46 133	49 734	48 854	50 168	49 613	49 748	32 728	47 084	565 451
LIGNE_2	5 582	5 153	5 797	5 368	5 654	6 122	5 726	5 941	5 941	5 846	5 615	5 622	68 367
LIGNE_11	5 512	5 088	5 724	5 300	4 847	5 421	5 274	5 445	5 392	5 407	4 950	5 048	63 407
LIGNE_12	5 148	4 752	5 346	4 950	5 148	4 516	5 148	5 054	5 053	4 740	4 731	59 536	27 806
LIGNE_13	2 469	2 279	2 564	2 374	2 450	2 170	2 450	2 469	2 469	1 501	2 254		
LIGNE_17	3 752	3 463	3 896	3 608	3 919	3 752	3 601	3 759	3 729	3 752	2 272	3 431	42 313
LIGNE_14	5 715	5 275	5 934	5 495	5 042	5 686	5 495	5 711	5 664	5 692	5 201	5 195	65 103
LIGNE_15A	3 742	3 454	3 886	3 598	3 294	3 740	3 598	3 742	3 718	3 708	2 821	3 422	42 771
LIGNE_15B	3 264	3 013	3 390	3 139	2 892	3 259	3 139	3 255	3 241	3 255	2 621	2 980	37 448
LIGNE_16	2 764	2 551	2 870	2 658	2 445	2 758	2 658	2 764	2 764	2 551	2 551	3 099	
LIGNE_18	6 302	5 818	6 545	6 060	5 575	6 256	6 029	6 302	6 223	6 286	5 818	5 801	73 016
LIGNE_19	5 812	5 365	6 036	5 589	4 998	5 735	5 577	5 633	5 812	5 802	5 351	5 303	67 012
LIGNE_20	2 482	2 291	2 577	2 386	2 195	2 475	2 386	2 482	2 482	2 412	2 291	2 284	28 743
LIGNE_30	4 059	3 747	4 216	3 903	3 584	3 990	3 903	4 049	4 059	4 052	3 747	3 747	47 056
LIGNE_31	2 934	2 708	3 047	2 821	2 595	2 902	2 821	2 934	2 934	2 708	2 708	3 045	
LIGNE_32	2 911	2 688	3 023	2 800	2 568	2 896	2 800	2 904	2 911	2 679	2 688	33 779	
LIGNE_36	2 888	2 666	2 999	2 777	2 555	2 857	2 777	2 888	2 888	2 666	2 666	33 517	
LIGNE_33	3 206	2 959	3 329	3 083	2 776	3 165	3 083	3 173	3 198	3 188	3 188	3 188	37 090
LIGNE_34	2 599	2 400	2 699	2 500	2 293	2 586	2 500	2 586	2 586	2 599	2 599	2 386	30 147
LIGNE_35	5 682	5 245	5 901	5 464	4 986	5 682	5 464	5 617	5 682	5 607	5 114	5 245	65 689
LIGNE_42	4 152	3 833	4 312	3 993	3 666	4 152	3 993	4 152	4 152	4 182	3 818	3 818	48 184
LIGNE_37	1 452	1 341	1 508	1 397	1 285	1 452	1 397	1 452	1 452	1 452	1 336	1 336	
LIGNE_38	2 526	2 320	2 605	2 438	2 300	2 507	2 433	2 482	2 482	2 487	2 526	2 349	29 357
LIGNE_39	2 778	2 551	2 865	2 681	2 547	2 767	2 692	2 778	2 778	2 734	2 737	2 616	2 659
LIGNE_40	5 963	5 476	6 141	5 748	5 347	5 869	5 785	5 879	5 879	5 926	5 776	5 483	5 635
LIGNE_41	4 535	4 164	4 669	4 372	4 156	4 506	4 387	4 491	4 506	4 535	4 208	4 312	52 840
LIGNE_43	3 440	3 175	3 572	3 908	3 009	3 440	3 300	3 428	3 440	3 422	2 774	3 132	39 441
LIGNE_44	2 559	2 362	2 657	2 461	2 262	2 559	2 455	2 559	2 559	2 549	1 455	2 362	28 798
LIGNE_48	4 394	4 056	4 563	4 225	3 887	4 394	4 225	4 394	4 394	4 360	4 056	4 039	50 987
LIGNE_49	16 128	14 765	16 511	15 546	14 913	15 929	15 738	16 128	15 929	16 128	12 230	15 928	185 272
LIGNE_64	6 463	5 922	6 627	6 228	5 748	6 992	6 292	6 463	6 463	6 463	6 063	6 194	
LIGNE_65	11 916	10 924	12 228	11 481	10 980	11 696	11 615	11 781	11 771	11 819	11 072	11 122	138 395
LIGNE_81	2 068	1 909	2 148	1 989	1 829	2 051	1 957	2 051	2 051	2 068	1 909	1 909	23 955
LIGNE_82	13 036	11 902	13 282	12 576	11 452	12 822	12 716	12 929	12 929	13 020	12 314	12 544	151 415
LIGNE_82C	836	836	809	836	836	836	836	836	836	836	773	836	9 805
LIGNE_83	8 750	8 038	9 010	8 426	7 246	8 686	8 990	8 750	8 686	8 724	8 166	8 230	101 203
LIGNE_84	1 684	1 558	1 765	1 615	1 514	1 766	1 603	1 696	1 684	1 684	1 571	1 558	19 701
TPMR (Vide)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	120 000
Total général	228 488	210 884	235 375	220 349	207 413	228 412	222 919	223 171	228 118	228 654	192 963	215 448	2 648 194

Annexe 04 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

S²LO

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20230428-CSP-TU-CC
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Compte d'exploitation prévisionnel (en euros constants HT, valeur au jour de remise des offres)							
	2023 (ff/mois)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
REVENUS							
Réception de la vente de titres	5 304 206 €	7 603 003 €	7 516 329 €	7 529 081 €	7 514 128 €	7 498 421 €	7 482 760 €
Réceptions annexes	851 182 €	1 302 346 €	1 328 331 €	1 355 039 €	1 382 179 €	1 409 863 €	1 438 102 €
Réceptions prestations occasionnelles+techniques	47 115 €	71 614 €	72 164 €	72 322 €	73 687 €	74 461 €	75 243 €
Contribution forfaitaire d'exploitation (CFE)	58 333 €	187 500 €	457 300 €	567 500 €	567 500 €	567 500 €	567 500 €
	4 347 576 €	6 041 743 €	5 658 197 €	5 534 421 €	5 490 762 €	5 446 597 €	5 401 915 €
CHARGES							
Charges variables	5 304 206 €	7 603 003 €	7 516 299 €	7 529 081 €	7 514 128 €	7 498 421 €	7 482 760 €
Coûts de roue/charge	4 526 240 €	6 445 517 €	6 466 156 €	6 447 652 €	6 434 095 €	6 420 584 €	6 407 119 €
Coûts de roue/charge sur prestations occasionnelles+techniques	608 081 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €
Charges de personnel	15 585 €	50 094 €	122 220 €	151 617 €	151 617 €	151 617 €	151 617 €
Personnes de conduite	3 616 575 €	5 424 862 €	5 411 167 €	5 397 517 €	5 383 914 €	5 370 357 €	5 356 846 €
Personnels hors conduite	919 282 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €
Sous-traitance TRANSDEV	2 697 293 €	4 045 389 €	4 035 244 €	4 018 594 €	4 004 981 €	3 991 434 €	3 977 923 €
Charges fixes	206 000 €	143 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières	713 122 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €
Charges exceptionnelles	7 167 €	16 304 €	14 154 €	12 004 €	9 854 €	7 704 €	5 554 €
Donations aux amortissements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT AVANT IMPÔTS	57 678 €	76 904 €	76 904 €	76 904 €	76 904 €	76 904 €	76 904 €
Taux de marge en % du chiffre d'affaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Le Président
Patrice SELLY

Le Président Directeur Général





SPL ESTIVAL
1, Résidence Fragrance - BP 138
97420 Saint-Benoit
Mail: mail@estival.re
Tel: 0262 92 53 40
Fax: 0262 913 830
Capital: 500 000
N° ins. fiscal: 009 209 380 00511
Code APE: 4801Z

Saint-Benoit, le 22 mai 2023

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2023
Ref. : LP/PMLA/2023/ 448
Affaire suivie par : Ludovic ALAMELOU
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Président Directeur Général
Mail : L.alameiou@estival.re
P.J. : Facture N° nouvelle DSP-CIR2023/04

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de Mai et Juin 2023 (nouvelle DSP-CIR2023/04) d'un montant de 1 086 894 €.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Concessionnaire,
Le Président Directeur Général,
Ludovic ALAMELOU.





Saint Benoit,
Le
22 MAI 2023

1 Place de la Progéniture
BP 158
97470 Saint Benoit
Tél : 0262 82 53 46
Mail : schot@estival.sr

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° nouvelle DSP-CIR2023/04
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL Estival

	VALEUR Mai à Décembre 2023 PRÉVISIONNELLE	TOTAL H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL Mai à Décembre C.F 2023	4 347 576 €	4 347 576 €		4 347 576 €
Facture Mai/Juin 2023	1 086 894 €	1 086 894 €		1 086 894 €
TOTAL				1 086 894 €

Amélioré la présente facture à la somme de :

Un million quatre vingt six mille huit cent quatre vingt quatorze euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1131 5090 0108 0078 7736 597
BIC : CEPA FRPP 131

En votre aimable règlement.
Cordialement,



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours.

DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PRÉVISIONNEL DE FACTURATION MAI A DÉCEMBRE 2023

TITULAIRE : SPL ESTIVAL



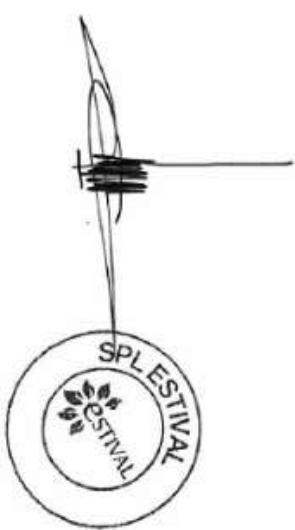
Montant de l'aide forfaitaire:

Montant mai à décembre (8 mois)	HT	4 347 576
Montant mai à décembre (8 mois)	HT	<u><u>4 347 576</u></u>

	1	2	3	4	5	6	Total				
Facturation			mai-23	juin-23	jull-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	

Selon le contrat In-house la durée de la DSP commence au 01/05/23 pour finir au 30/04/2031 article 3 page 8

Contribution financière : article 36 page 34 à 36





SPL ESTIVAL
1 Résidence Fragrance – BP 138
97470 Saint-Benoît
Mail : estival@estival.re
Tel : 0262 315 340
Fax : 0262 513 636
Capital : 500 000€
N° de Siret : 800 209 101 00011
Code APE : 6531Z

Saint-Benoît, le 06 juin 2023

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

**Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124**

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2023
Réf. : LP/PM/LA/2023/130

Affaire suivie par : Ludovic ALAMELOU

Tél : 0262 92 53 40

Qualité : Président Directeur Général

Mail : L.alameiou@estival.re

P.J. : Facture N° nouvelle DSP-CIR2023/05

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de Juillet-Août 2023 (nouvelle DSP-CIR2023/05) d'un montant de 1 086 894 €.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Concessionnaire,
Le Président Directeur Général,

Ludovic ALAMELOU.





Saint Benoît,
Le 06 juin 2023

1 Résidence Fragrance
BP 138
97 470 Saint Benoît
Tél : 0262 92 53 40
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° nouvelle DSP-CIR2023/05
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL Estival

	VALEUR Mai à Décembre 2023 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL Mai à Décembre C.F 2023	4 347 576 €	4 347 576 €		4 347 576 €
Facture Juillet-Août 2023	1 086 894 €	1 086 894 €		1 086 894 €
TOTAL				1 086 894 €

Arrêtez la présente facture à la somme de :

Un million quatre vingt six mille huit cent quatre vingt quatorze euros.

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0079 7736 597

BIC : CEPA FRPP 131

En votre aimable règlement,

Cordialement,

Le Concessionnaire,
Le Président Directeur Général

Ludovic ATAMELOU



DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PREVISIONNEL DE FACTURATION MAI A DECEMBRE 2023

TITULAIRE : SPL ESTIVAL

Montant de l'aide forfaitaire :	-/-	HT	4 347 576
Montant mai à décembre (8 mois)			
Montant mai à décembre (8 mois)	HT		<u>4 347 576</u>

Facturation	HT	6							
		1	2	3	4	5	6		
		mai-23	juin-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Total
		543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	4 347 576

Selon le contrat in-house la durée de la DSP commence au 01/05/23 pour finir au 30/04/2031 article 3 page 8

Contribution financière : article 36 page 34 à 36

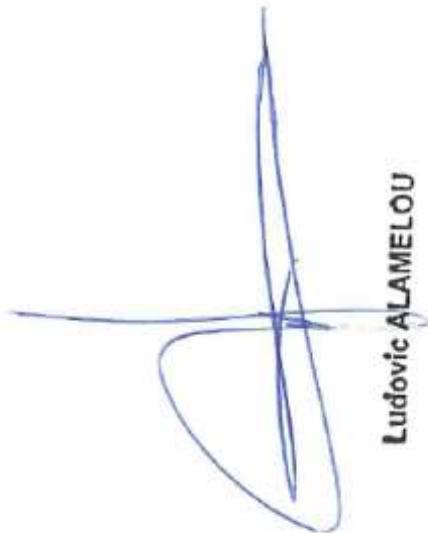
Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

S2LO



Ludovic ALAMELOU



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

S²LO

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

SPL ESTIVAL
1, Résidence Fragrance - BP 150
97410 Saint-Benoit
Mail : estival@estival.re
Tel : 0262 510 340
Fax : 0262 511 814
Capital : 999 000€
N° de Siret : 000 209 230 00011
Code APE : 48 91Z

Saint-Benoit, le 07 août 2023

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

**Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124**

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2023
Réf. : LP/PM/LA/2023/ **167**
Affaire suivie par : Ludovic ALAMELOU
Tél. : 0262 92 53 40
Qualité : Président Directeur Général
Mail : ca.cambronne@estival.re
P.J. : Facture N° nouvelle DSP-CIR2023/06

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle **de Septembre-Octobre 2023 (nouvelle DSP-CIR2023/06)** d'un montant de **1 086 894 €**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
La Directrice Générale Déléguée,**



Claude-Anne CAMBRONNE.



Saint Benoit, 07 août 2023

1 Résidence Fragrance
BP 138
97 470 Saint Benoit
Tél : 0262 92 53 40
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° nouvelle DSP-CIR2023/06

FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL Estival

	VALEUR Mai à Décembre 2023 PRÉVISIONNELLE	TOTAL H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL Mai à Décembre C.F 2023	4 347 576 €	4 347 576 €		4 347 576 €
Facture Septembre-Octobre 2023	1 086 894 €	1 086 894 €		1 086 894 €
TOTAL				1 086 894 €

Arrêté la présente facture à la somme de :

Un million quatre vingt six mille huit cent quatre vingt quatorze euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1131 5000 0106 0079 7736 597

BIC : CEPA FRPP 131

En votre aimable règlement,

Cordialement,



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PRÉVISIONNEL DE FACTURATION MAI A DÉCEMBRE 2023

TITULAIRE : SPL ESTIVAL

Montant de l'aide forfaitaire :		
Montant mai à décembre (8 mois)	HT	4 347 576
Montant mai à décembre (8 mois)	HT	<u>4 347 576</u>

Facturation	HT		1	2	3	4	5	6	Total			
					mai-23	juin-23	juli-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
					543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	543 447	4 347 576

Selon le contrat in-house la durée de la DSP commence au 01/05/23 pour finir au 30/04/2031 article 3 page 8

Contribution financière : article 36 page 34 à 36



Olivier

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

S2LO

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE



SPL ESTIVAL
r. Résidence l'Agneau - BP 138
97470 Saint-Benoit
Mail : cirest@estival.re
Tel. 6262 925 340
Fax : 6262 513 835
Capita : 600 000€
N. de Siret : 800 208 100 00011
Code APE : 4031Z

Saint-Benoit, le 17 octobre 2023

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

**Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT-BENOIT**

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2023
Réf. : LP/PM/CAC/2023/208
Affaire suivie par : Claude-Anne CAMBRONNE
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Directrice Générale
Mail : ca.cambronne@estival.re
P.J. : Facture N° nouvelle DSP-CIR2023/07

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle **de Novembre-Décembre 2023 (nouvelle DSP-CIR2023/07)** d'un montant de **1 086 894 €**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,**

Claude-Anne CAMBRONNE.





Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

S²LO

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

Saint Benoît, 17 octobre 2023

1 Résidence Fragrance
BP 138
97 470 Saint Benoît
Tél : 0362 92 53 40
Mail : estival@estival.re

- - -

CIREST
25 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° nouvelle DSP-CIR2023/07
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL Estival

	VALEUR Mai à Décembre 2023 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL Mai à Décembre C.F 2023	4 347 576 €	4 347 576 €		4 347 576 €
Facture Novembre-Décembre 2023	1 086 894 €	1 086 894 €		1 086 894 €
TOTAL				1 086 894 €

Arrêtez la présente facture à la somme de :

Un million quatre vingt six mille huit cent quatre vingt quatorze euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0079 7736 597

BIC : CEPA FRPP 131

En votre aimable règlement,

Cordialement,



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PRÉVISIONNEL DE FACTURATION MAI À DÉCEMBRE 2023

TITULAIRE : SPL ESTIVAL

Montant de l'aide forfaitaire :	
Montant mai à décembre (8 mois)	HT 4 347 576
Montant mai à décembre (8 mois)	HT <u>4 347 576</u>

Facturation	HT	1		2		3		4		5		6	
		mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Total			
										543 447	543 447	543 447	543 447

Selon le contrat in-house la durée de la DSP commence au 01/05/23 pour finir au 30/04/2031 article 3 page 8

Contribution financière : article 36 page 34 à 36



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

S²LO

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE